

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Valorisation non alimentaire des produits agricoles et alimentaires : valorisation énergétique ou industrielle

COMMENT ?

Outils de financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur la gestion et la prévention des déchets

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Réduction ou traitement des déchets et renforcement de l'économie circulaire

Objectifs de développement local : Création de dynamique économique dans le territoire, Structuration ou maintien de filières locales

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels agricoles

RÉSUMÉ

La Région lance un appel à projets (AAP) pour le développement d'unités de méthanisation et leur accompagnement, en partenariat avec l'ADEME depuis 2015, dans le but de développer une méthanisation durable au service de l'indépendance énergétique, de l'emploi et de la protection de l'environnement en Île-de-France. La méthanisation permet de contribuer à la production d'une énergie renouvelable, créatrice d'emplois non-délocalisables. L'Île de France est un terreau favorable au développement de la méthanisation avec notamment une agriculture qui occupe 48% du territoire dont une part importante de grandes cultures. Mais c'est une filière encore jeune dont l'équilibre économique nécessite des aides publiques. L'AAP concerne les établissements publics, les coopératives agricoles, les associations, les petites et moyennes entreprises.



OBJECTIFS

- Assurer le décollage de cette filière d'avenir dans des conditions de performance, de durabilité et d'acceptabilité des projets
- Faire de la méthanisation un outil régional pour encourager l'optimisation des ressources et la diminution de la pollution grâce à une économie circulaire et vertueuse

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE :

2014-2019 (renouvellement voté en novembre 2019)

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

Dont fonds européens : Subvention de fonctionnement de 1,540 M€ (Île-de-France Terre de saveurs) pour 2019, renouvelée chaque année.

PARTENAIRES :

- L'ADEME (co-financeur)
- La société d'économie mixte Ile-de-France Energies (financement du parc d'unités de méthanisation)

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Trois types de projets sont éligibles aux aides :

- Les études de faisabilité technique, économique, financière, juridique, et les études de raccordement aux réseaux gaziers sont financées par l'ADEME et la Région à un taux maximal de 50%, plafonné à 50 000€ pour l'aide de la Région.
- Le soutien à la concertation est financé par l'ADEME et la Région (dépenses d'investissement) à un taux de 50% à 70% du montant, plafonné à 50 000 euros pour l'aide de la Région.
- Le soutien à l'investissement par appel à projets est subdivisé en trois appels simultanés depuis 2019 : la méthanisation agricole, la méthanisation dite « non-agricole » (notamment méthanisation de biodéchets et de boues de stations d'épuration), les projets innovants (projets de micro-méthanisation).

Les évolutions de 2020 :

- Le budget consacré par la Région passe d'environ 4 millions d'euros à 10 millions d'euros par an.
- La Région mobilisera un fonds de garantie pour faciliter l'octroi de prêts bancaires en partageant une part du risque avec le banquier.
- Dans le cadre de la nouvelle programmation du dispositif, un collectif régional des acteurs de la méthanisation va être mis en place afin de constituer une instance stratégique d'échanges et de décisions pour les acteurs de la filière francilienne, à l'instar d'un comité stratégique de filière.
- Mise en place d'un comité de pilotage, constitué des membres du cercle régional des acteurs de la méthanisation.

RÉSULTATS

■ Concernant le soutien à la réalisation d'études sur la période 2014-2019 le dispositif a financé 21 études pour un total d'aides d'environ 326 000 euros (18 études de faisabilité et 3 études amont de l'ordre des schémas territoriaux de développement).

■ Sur la période 2014-2019 le dispositif Région a permis de financer 28 unités pour un total de 23,7 millions d'euros.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.iledefrance.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://ile-de-france.ademe.fr/actualites/appels-projets/appel-projets-unites-de-methanisation-en-ile-de-france>